

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

**La fête de l'Aïd El Kabîr  
(Tabaski) sera célébrée le  
dixième jour du mois lunaire  
de Dhûl Hijjah 1435, soit le  
dimanche 5 octobre 2014.**

Date de mise en ligne : mercredi 1er octobre 2014

Date de parution : 5 octobre 2014

- Actualités de la Communauté Mouride -

---

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

---

**[fond argent] Les pratiques recommandées le jour de la Tabaski[/fond argent]**

Il est méritoire pour l'imam de réciter dans la première rakka : la Fatiha et la sourate (Al Aclâ) LE TRES HAUT (S 87) et dans la deuxième la Fatiha et la sourate (Ash-Shamsi) le Soleil (S 91) .

On prononce aussi après la prière, deux sermons (khutba) intercalés par une position assise . Dans chaque sermon des takbîrs sont prononcés (Allâhu Akbar), mais leur nombre est indéterminé.

Il est aussi recommandé à l'Imam qu'il s'entretienne durant ou après le sermon avec l'assistance sur des questions les concernant particulièrement, sur des sujets relatifs aux jours de la prière, qu'il s'agisse de la fête de la rupture du jeûne (Aïd el fitr) ou (Aïd El kabîr).